

Étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées

Comment répondre aux arguments de l'industrie du tabac

Comme l'énoncent les directives pour l'application de l'article 11 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, « [é]tant donné que l'on sait que l'efficacité des mises en garde sanitaires et autres messages augmente avec leur taille, les Parties devraient étudier la possibilité d'utiliser des mises en garde sanitaires et des messages couvrant plus de 50 % des faces principales dans le but final qu'elles occupent la plus grande partie possible de ces faces principales ».¹ Les fabricants de tabac s'opposent aux grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées car, à leurs yeux, elles menacent leurs affaires. Vous trouverez ci-dessous des réponses permettant de réfuter les arguments courant avancés par l'industrie du tabac.

ARGUMENT DE L'INDUSTRIE DU TABAC : *l'efficacité des grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées s'a pas été clairement prouvée. Les étiquettes de mise en garde se sont révélées inefficaces dans les pays qui les ont appliquées.*

RÉPONSE : il existe de nombreuses études scientifiques qui documentent l'efficacité des étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées. Ces étiquettes de mise en garde rendent les fumeurs et le non-fumeurs plus sensibles aux risques du tabagisme pour leur santé.² Par ailleurs, elles dissuadent les jeunes de commencer à fumer³, et elles encouragent les fumeurs à consommer moins de cigarettes, à éviter de fumer devant les enfants et les femmes enceintes et à moins fumer dans leur domicile.⁴ Les étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées peuvent également persuader les fumeurs de cesser de consommer des produits du tabac⁵ ainsi que les aider à empêcher de recommencer à fumer.

Les grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées sont considérablement plus efficaces que les plus petites mises en garde comportant uniquement du texte.⁷ L'impact des étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées sur les différents groupes ethniques et socioéconomiques est plus grand que celui des mises en garde comportant uniquement du texte.⁸ Les fumeurs ainsi que les non-fumeurs sont plus susceptibles de remarquer les grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées et de s'en souvenir. Souvent, ils associent la taille des mises en garde à l'importance du risque.⁷

Grâce aux étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées, la prévalence du tabagisme a diminué au Canada, le premier pays à avoir mis en place cette mesure. Depuis leur application en 2001, les mises en garde sanitaire illustrées ont fortement réduit la

prévalence du tabagisme au Canada, y compris au sein de la cohorte fondamentale des jeunes.⁹

ARGUMENT DE L'INDUSTRIE DU TABAC : *les grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées enfreignent les accords de commerce internationaux et les traités d'investissement mondiaux en violant les droits de propriété intellectuelle et en expropriant les marques commerciales des fabricants de tabac.*

RÉPONSE : l'industrie du tabac est réputée de longue date pour sa pratique d'utiliser de faux arguments relatifs aux violations des obligations de propriété intellectuelle et des accords commerciaux internationaux dans le but d'empêcher ou de retarder le vote de politiques efficaces de lutte antitabac.

L'industrie du tabac utilise ce type d'arguments sur les grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées depuis le début des années 1990. Par exemple, en 1994, Philip Morris a averti l'Afrique du Sud que sa proposition d'appliquer des mises en garde sanitaires sur 25 % de la face avant et 50 % de la face arrière des emballages des produits du tabac exproprierait sa propriété intellectuelle et enfreindrait ses obligations légales internationales.¹⁰ Ces contestations n'ont jamais menées à des poursuites juridiques, et Philip Morris accepte aujourd'hui la nécessité d'appliquer des mises en garde sanitaires sur 50 % des emballages des produits du tabac. L'industrie du tabac a émis des avertissements similaires lorsque la Nouvelle-Zélande,¹¹ le Canada¹² et Hong Kong¹³ ont suggéré d'utiliser des étiquettes de mise en garde sanitaire encore plus grandes.

Après avoir lancé des avertissements qui n'aboutissaient à aucune poursuite juridique

Comment répondre aux arguments de l'industrie du tabac

pendant des décennies, Philip Morris International (PMI) a déposé une demande d'arbitrage international contre le gouvernement de l'Uruguay dans le cadre d'un traité d'investissement bilatéral afin de remettre en cause les lois antitabac votées dans ce pays, y compris l'obligation d'apposer des mises en garde sanitaires illustrées sur 80 % des emballages. En juillet 2016, le tribunal désigné par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements a rejeté cette demande¹⁴. Comme le confirme cette décision, en vertu de la loi internationale, le détenteur d'une marque commerciale ne jouit aucunement d'un droit d'utilisation absolu exempté de toute réglementation.

Malgré tous les arguments des fabricants de tabac sur les violations des accords commerciaux, aucune litigation n'a été engagée concernant les grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Au moins 13 pays ont mis en place des étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées sur au moins 75 % des faces principales des emballages des produits du tabac.¹⁵

ARGUMENT DE L'INDUSTRIE DU TABAC :

L'imprimage de grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées et l'obligation de les utiliser en alternance sont trop coûteux. Par surcroît ce processus nécessite plus de temps que celui permis par les gouvernements.

RÉPONSE : l'emballage des produits du tabac est un processus hautement sophistiqué, indépendamment de l'apposition d'étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées. Face au nombre croissant de restrictions marketing, les fabricants de tabac utilisent l'emballage des produits du tabac pour commercialiser leurs produits en utilisant des méthodes innovantes variées, comme les paquets en édition limitée, le gaufrage, l'indentation, les paillettes, les encarts publicitaires, les ajouts, les paquets fins, les paquets ronds ou biseautés, les hologrammes, les paquets divisés, les paquets à ouverture latérale et les emballages à gratter qui sont imprégnés d'un parfum. Les fabricants du tabac modifient souvent l'emballage de leurs produits et proposent de nouveaux modèles. Pourtant, il est bien plus complexe et coûteux de modifier ce type d'emballage que de changer les étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées.¹⁶

La technologie requise pour imprimer les mises en garde en couleur est couramment utilisée.¹⁶ Les fabricants de tabac modifient régulièrement l'emballage de leurs produits pour promouvoir de nouveaux arômes ou des offres inédites. Il n'est pas plus difficile ni plus cher d'ajouter des mises en garde sanitaires illustrées ou d'en utiliser plusieurs en alternance.¹⁷

ARGUMENT DE L'INDUSTRIE DU TABAC : *les campagnes d'éducation publique constituent une méthode plus efficace de sensibilisation aux dangers du tabagisme que les étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées.*

RÉPONSE : la cible principale des étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées sont les consommateurs de tabac. Les mises en garde illustrées appliquées sur les produits du tabac ont été prouvées très efficaces car elles augmentent la visibilité des étiquettes de mise en garde par cette audience. En effet les fumeurs les voient à chaque fois qu'ils achètent un produit du tabac. Dans les pays où les publicités en faveur des produits du tabac ne sont pas interdites dans les points de vente, les grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées peuvent être utilisées de façon proéminente. Lorsqu'elles sont bien en vue aux points de vente, les grandes mises en garde sanitaire illustrées communiquent les effets nocifs du tabagisme autant aux fumeurs qu'aux non-fumeurs, y compris les jeunes.

Les gouvernements doivent adopter une approche générale et multidimensionnelle de communication des effets nocifs du tabagisme. L'éducation du grand public, les campagnes dans les médias de masse et les étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées sont des composants légitimes d'une approche générale de communication des effets nocifs du tabac. Les campagnes médiatiques en masse et les mises en garde améliorées sur les emballages permettent de diminuer davantage les effets nocifs du tabagisme lorsqu'elles sont utilisées simultanément au lieu de l'être individuellement.²⁰

ARGUMENT DE L'INDUSTRIE DU TABAC : *les fumeurs et les non-fumeurs connaissent déjà les risques du tabagisme. Certaines personnes en surestiment même les effets nocifs pour la santé.*

RÉPONSE : les fumeurs ont de graves lacunes dans leurs connaissances des risques du tabagisme. Les fumeurs qui remarquent les étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées sur les emballages des produits du tabac sont plus susceptibles de mieux prendre conscience des risques sanitaires auxquels ils s'exposent, comme le cancer du poumon et les maladies cardiovasculaires.¹⁸ Les fumeurs vivant dans les pays qui ont appliqué les étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées sont plus sensibilisés aux risques sanitaires du tabagisme.¹⁹ Les fumeurs eux-mêmes reconnaissent que les emballages des produits du tabac leur communiquent davantage d'informations sur les risques du tabagisme que toute autre source, à l'exception de la télévision.²⁰ Ces informations sont importantes : prendre en conscience les risques et la gravité du tabagisme est un facteur essentiel pour encourager les fumeurs à arrêter de consommer du tabac.

Les enfants vivant dans les pays imposant de grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées et des mises en garde présentant une illustration marquante sur les impacts négatifs du tabagisme sont plus susceptibles de prendre conscience et de comprendre les risques du tabagisme pour la santé.¹⁷

ARGUMENT DE L'INDUSTRIE DU TABAC : *les grandes étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées entraîneront une hausse du commerce illicite des produits du tabac et une baisse des recettes des gouvernements.*

RÉPONSE : les étiquettes de mise en garde sanitaire illustrées n'augmentent pas la demande de cigarettes illicites. Au contraire, elles diminuent la demande globale de cigarettes car elle rend le grand public bien plus conscient des risques sanitaires liés à la consommation de cigarettes. Le commerce illicite est entièrement dépendant de l'offre et de la demande.²¹ Les gouvernements peuvent diminuer considérablement l'offre de cigarettes illicites sur le marché en renforçant leur systèmes administratifs fiscaux incluant des mesures de surveillance et d'application.²²

(1) WHO Framework Convention on Tobacco Control, "Elaboration of Guidelines for Implementation of Article 11 of the Convention", 2008, http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop3/FCTC_COP3_7-en.pdf. (2) Fong, G. et al. The impact of pictures on the effectiveness of tobacco warnings. *Bulletin of the World Health Organization*. 2009;87:640-643. doi: 10.2471/BLT.09.069575. (3) Vardavas CI, Connolly G, Karamanolis K, Kafatos A. Adolescents perceived effectiveness of the proposed European graphic tobacco warning labels. *European Journal of Public Health*. 2009 Apr;19(2):212-7. (4) Levis D.M., Stone-Wiggins B., O'Hegarty M., Tong V.T., Polen K.N., Cassell C.H. Women's perspectives on smoking and pregnancy and graphic warning labels. *Am. J. Health Behav*. 2014;38:755-764. doi: 10.5993/AJHB.38.5.13. (5) Hammond D, Fong GT, McDonald PW, Cameron R, Brown KS. Impact of the graphic Canadian warning labels on adult smoking behaviour. *Tob Control* 2003; 12:391-5. (6) Partos, T.R., Borland, R. et al, "Cigarette packet warning labels can prevent relapse: findings from the International Tobacco Control 4-Country policy evaluation cohort study", *Tobacco Control* 2013;22:e43-e50 doi:10.1136/tobaccocontrol-2011-050254. (7) Hammond, D., "Health warning messages on tobacco products: a review", *Tobacco Control*. 2011 Sep; 20 (5): 327-37. Epub 2011 May 23. (8) Cantrell, J, Vallone, D.M et al, "Impact of Tobacco-Related Health Warning Labels across Socioeconomic, Race and Ethnic Groups: Results from a Randomized Web-Based Experiment" *PloS ONE* 2013, 8(1)"e52206. (9) Azagba, S., Sharaf, M.F., "The effect of graphic cigarette warning labels on smoking behavior: evidence from the Canadian experience." *Nicotine Tob Res*. 2013 Mar; 15 (3): 708-17. Epub 2012 Sep 18. Erratum in *Nicotine Tob Res*. 2013 May; 15 (5): 1000-2; Health Canada and the Public Health Agency of Canada, "Federal Tobacco Control Strategy 2001-2011, Horizontal Evaluation", June 2012. (10) The Tobacco Institute of Southern Africa, "Submission in respect of Tobacco Products Control Amendment Bill", September 29, 1998, <http://legacy.library.ucsf.edu/tid/lde73a99/pdf>, accessed 11 February 2014; see also: Philip Morris International, draft letter to Director-General, National Health and Population Development, August 23, 1994, <http://legacy.library.ucsf.edu/tid/xot45c00>. (11) Tobacco Institute of New Zealand Limited, Submissions to Ministry of Health, December 1997, <http://legacy.library.ucsf.edu/tid/qee51a99>. (12) Canadian Tobacco Manufacturer's Council, Brief in Response to Health Canada's Proposals for Tobacco Act Regulations, March 12, 1999, <http://legacy.library.ucsf.edu/tid/pqh62c00>. (13) Tobacco Institute of Hong Kong Limited, Letter to Secretary for Health and Welfare, March 14, 1996, <http://legacy.library.ucsf.edu/tid/dpj44a99>; see also <http://legacy.library.ucsf.edu/tid/zza55d00>. (14) The award and pleadings from the case are available here: <http://www.italaw.com/cases/460>. (15) International Legal Consortium, Tobacco Free Kids. Legislation by Country. Available from: <http://www.tobaccocontrol.org/legislation/>. (16) Hammond D. Tobacco labelling toolkit: Implementation. In: Hammond D, editor. Tobacco Labeling and Packaging Toolkit: a guide to FCTC article 11. Waterloo: University of Waterloo; 2008. (17) World Health Organization (WHO). WHO Report on the global tobacco epidemic, 2008: The MPOWER package. Geneva: 2008. Available from: http://www.who.int/entity/tobacco/mpower/mpower_report_full_2008.pdf. (18) Borland R, Hill D. Initial impact of the new Australian tobacco health warnings on knowledge and beliefs. *Tobacco Control* 1997; 6: 317-25. (19) Hammond D, Fong GT, McNeill A, Borland R, Cummings KM, Effectiveness of cigarette warning labels in informing smokers about the risks of smoking: Findings from the International Tobacco Control (ITC) Four Country Survey. *Tobacco Control*. 2006 Jun;15 Suppl 3:iii19-25. (20) Hammond D. Health warnings on tobacco packages: Summary of evidence and legal challenges. Waterloo: University of Waterloo; 2008. Available from: [http://tobaccofreecenter.org/files/pdfs/reports_articles/India%20Labelling%20Review-Revised%20\(Hammond%202008\).pdf](http://tobaccofreecenter.org/files/pdfs/reports_articles/India%20Labelling%20Review-Revised%20(Hammond%202008).pdf). (21) Joossens L, Raw M From cigarette smuggling to illicit tobacco trade *Tobacco Control* 2012;21:230-234. (22) WHO. Technical Manual on Tobacco Tax Administration. 2010. Available from: http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/44316/1/9789241563994_eng.pdf.